

Etats et possibilités de migration des poissons migrateurs amphihalins des bassins Charente et Seudre

Comité technique n°3 – Saintes et visio, le 25/08/2020

Liste des présents :

- Abdallah Yann, bureau d'études SCIMABIO Interface ;
- Adam Gilles, DREAL Aquitaine ;
- Bergé Julien, bureau d'études SCIMABIO Interface ;
- Berthier Caroline, DiR OFB ;
- Buard Eric, CREAA – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Postic-Puifif Audrey, EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Colleu Marc-Antoine, EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Rambaud Sylvie, Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Sirot Baptiste, EPTB Charente.

Personnes excusées :

- Albert François, MIGADO – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Charrier Fabien, bureau d'études FISH-PASS ;
- Gracia Jean-François, Département de la Charente ;
- Laroche Isabelle, Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Mazzocco Mylène, CREAA
- Villiger Lucie, Directrice MIGADO.

Echanges après la présentation du diaporama, animée par M. ABDALLAH

1/ Bilan des espèces migratrices et orientations pour le prochain plan de gestion

M. Sirot : Quid de l'intégration du **changement climatique** dans l'identification des enjeux à venir pour les poissons migrateurs ? Nécessaire hiérarchisation de ces enjeux et *in fine* des actions qui seront proposées par le bureau d'études. M. Abdallah répond qu'à ce stade, l'enjeu changement climatique n'a pas encore été intégré mais qu'il est bien prévu de le faire en vue du livrable final.

M. Sirot : A propos de l'effet potentiel du **bouchon vaseux** sur la dévalaison des juvéniles d'aloises, l'EPTB possède 2 années de données de suivi de différents paramètres, sachant que ces données peuvent être comparées au suivi réalisé dans l'estuaire de la Gironde. Ces 2 premières années témoignent d'un niveau de désoxygénéation de la Charente, lors des pics de température estivaux, plus important que ce qui était attendu *a priori*.

M. Adam : Concernant les problématiques en jeu pour l'aloise, il est surpris de ne pas voir apparaître la problématique du **Silure glane**, sachant que c'est désormais bien identifié sur le bassin de la Charente et qu'on dispose par ailleurs de connaissances de plus en plus fines sur les effets du silure sur les aloises ; en particulier la notion de prédation et dérangement pendant la reproduction. M. Colleu complète en expliquant que la CMCS a initié une récolte d'informations sur la présence du silure sur les frayères suivies. La CMCS dispose également de retours par les pêcheurs à la ligne. Observations terrain 2020 : présence d'aloises feintes dans l'estomac de 3 silures capturés à la ligne et par des individus de relative petite taille (88, 102 et 105 cm).

M. Adam : Sur les impacts potentiels de la **pêche professionnelle sur l'aloise**, il faut être prudent dans l'interprétation des chiffres récoltés par la CMCS dans la mesure où on manque aujourd'hui de connaissance sur le cycle de vie des alooses en mer. En particulier, la dispersion des individus sur la frange littorale n'est pas connue précisément, aussi les données de captures présentées par la CMCS ne concernent pas forcément en totalité le stock Charente (cf. proximité du bassin de la Gironde en particulier). Parallèlement, il n'est pas évoqué dans la présentation de SCIMABIO les effets potentiels des **pêcheurs à la ligne en eau douce** sur le stock d'alooses feintes, or, les quelques données connues font état de niveaux de captures relativement importants. A intégrer dans la suite de l'étude.

M. Buard : Le CREAA va participer à partir de janvier 2021 au **programme COMIMER** dont la vocation est d'améliorer les connaissances sur les écophases marines des espèces amphihalines, en lien avec les activités de pêcherie professionnelle. En particulier, des suivis de débarquements ainsi que des contrôles en embarquement sont prévus et devraient donc permettre d'améliorer sensiblement les connaissances actuellement disponibles.

M. Adam avoue ensuite être assez sceptiques sur ce qui pourra être sorti des **méta-analyses** évoquées par le bureau d'études, du fait de la complexité des mécanismes migratoires et de l'aspect multifactoriel marqué. Le programme scientifique SHAD'EAU en cours va se pencher sur l'effet potentiel de la hausse des conditions thermiques sur la Charente au sein des réseaux trophiques (conséquences potentielles sur l'état physique des juvéniles d'alooses ?).

M. Adam : Pour l'identification de **nouveaux indicateurs liés aux effets du couple débit/T°c** sur les différentes écophases des espèces, il souligne la difficulté première de cette démarche liée au manque de connaissances sur les *preferenda* de certaines écophases. Par ailleurs, ce type d'approche est généralement très centrée sur les phases continentales et on a tendance à oublier ce qui se passe en mer, limitant ainsi la puissance des analyses produites. M. Adam suggère, dans cette démarche, de cibler et choisir en priorité de travailler sur l'écophase la plus sensible du cycle (jeunes stades ?).

M. Adam : Concernant le **suivi des alosons**, des retours d'expérience intéressants sont désormais disponibles sur le bassin de la Gironde, notamment au travers des prélèvements à la centrale nucléaire du Blayais ainsi que des pêches dédiées réalisées par MIGADO à la senne de plage. Ces suivis récents témoignent de densités importantes et donc d'un recrutement annuel intéressant sur les populations d'alooses de Gironde.

M. Adam : Pour **l'anguille européenne**, il est fait état des problématiques de prélèvements par la pêche professionnelle civillière, il serait pertinent d'aborder également celle du **braconnage**. M. Buard et M. Sirot répondent que le sujet du braconnage est compliqué à aborder dans la mesure où il est difficile d'obtenir des informations précises sur cette activité frauduleuse, notamment *via* les structures qui assurent cette police. M. Adam conseille tout de même de se rapprocher de la Direction Régionale de l'OFB à Bordeaux (contact Michel Vignaud).

M. Buard : Sur **l'état sanitaire des anguilles en marais**, certaines problématiques sont déjà bien identifiées par des suivis en cours, avec notamment la problématique du cadmium sur les marais de Seudre.

M. Adam : Il est indiqué que les captures de **lamproies marines par la pêche professionnelle** n'étaient pas considérées aujourd'hui comme un enjeu sur le territoire. M. Buard confirme en rajoutant que la tendance est vraisemblablement la même avec les pêcheurs amateurs aux engins (aucune déclaration dans le SNPE). M. Adam poursuit en indiquant que la situation n'est pas la même sur le bassin de la Gironde (avec de fortes inquiétudes sur la pérennité des stocks, *a fortiori* avec les résultats récents sur la prédation par le silure) et qu'il a récemment été décidé en COGEPOMI de réduire sensiblement la pêche professionnelle de cette espèce dès 2021.

Il paraît dans ce contexte important que la CMCS dispose d'un diagnostic précis de l'état des captures à ce jour, dans l'objectif de se prémunir d'une potentielle volonté de report de l'effort de pêche des lampreies sur le bassin de la Charente.

M. Adam termine son propos sur la **lamprière marine** en ajoutant que nos connaissances sur la fonctionnalité des populations de lampreies marines sont fortement lacunaires, en particulier s'agissant du **niveau de homing** et donc de la bonne échelle de gestion de ces populations.

M. Buard revient sur le sujet des **repeuplements en civelles** en rappelant que les quotas pour Charente et Seudre (comme tous les quotas nationaux) n'ont pas été construits à partir de données biologiques ou en lien avec la capacité d'accueil/production des milieux mais avant tout sur les données de pêche existantes. Ceci explique pourquoi on a des quotas proportionnellement plus élevés sur Charente et Seudre par rapport à d'autres bassins plus vastes. Concernant les retours d'expérience liés à l'efficacité de ces repeuplements, c'est un sujet traité à l'échelle nationale et les bassins Charente-Seudre n'ont pas été identifiés comme bassin pilote pour ces évaluations. La CMCS avait « candidaté » pour être bassin pilote mais sans succès.

M. Sirot s'interroge en revanche sur le rôle que pourrait avoir la CMCS pour envisager un **abaissement des quotas**. Mme Postic-Puivif indique que, sur ce sujet également, les décisions ont lieu au niveau national et la CMCS n'est pas directement consultée. Elle a en revanche été associée, pour sa connaissance du territoire, au sein du groupe technique « Anguille » du COGEPOMI, pour le choix des sites pour réaliser les repeuplements. Il serait potentiellement intéressant de produire une analyse critique de ces choix afin d'identifier s'ils sont toujours justifiés aujourd'hui.

M. Sirot revient sur la nécessité d'intégrer **l'effet cumulé des ouvrages à la migration**. Il est prioritaire de travailler sur cet effet dans les actions à venir et pourquoi pas d'imaginer des objectifs concrets liés aux valeurs de taux d'étagement et/ou de fractionnement qui pourraient être intégrés au prochain SAGE.

2/ Point sur la base de données « suivis biologiques »

M. Bergé réalise une présentation de la **structure et du fonctionnement de la base fonctionnant sous Access**. A cette date, cette base peut être considérée quasi complète : quelques coquilles à corriger, notamment dans la table liée aux comptages à Crouin, et surtout des réflexions complémentaires à engager sur les types d'analyses de données à produire en routine.

M. Bergé précise que toutes les saisies devront se faire sous Access, donc **plus aucune saisie directement sous Excel**. En revanche, les analyses et sorties graphiques sont bien produites sous Excel (via des scripts automatisés sous le logiciel R pour certains traitements), sachant que l'actualisation d'une majorité de ces analyses et sorties se fera **en temps réel via la base Access**.

2/ Avancement sur les volets « continuité écologique » et marais

M. Sirot souhaite revenir sur la diapositive relative aux **ouvrages dits « d'intérêt majeur »** dans la mesure où les résultats présentés ici ne correspondent pas à la définition que s'était faite l'EPTB lorsqu'elle avait initié cette notion dans le cadre de cette étude. D'après la carte proposée par FISH-PASS, on obtient beaucoup d'ouvrages identifiés et on ne parvient pas à faire ressortir une vraie priorisation avec un sens commun et prioritaire des enjeux. Cette carte reflète en l'état le ressenti cumulé de l'ensemble des structures de gestion interrogées sur les bassins versants. Il faut revoir cette définition et revenir sur une identification des principaux verrous, des ouvrages à traiter en grande priorité pour assurer la sauvegarde des espèces à court terme !

Cette priorisation doit également servir à pouvoir **lever des moyens de financements publics** (Agences de l'eau, Régions) pour traiter rapidement ces ouvrages d'intérêt majeur. Enfin, l'identification de ces ouvrages doit se baser sur les retours des structures locales de gestion mais aussi sur **l'expertise du bureau d'étude à une échelle globale**.

Les participants abordent ensuite la problématique de continuité écologique au regard des **habitats rendus disponibles**. En effet, il apparaît opportun de dépasser le « simple » constat du nombre de kilomètres de rivières rendus accessibles pour examiner davantage la quantité et la qualité des habitats rendus disponibles grâce à la continuité écologique. Il est en ce sens important de progresser dans la **connaissance de la disponibilité de ces habitats, les spatialiser et évaluer leur qualité au regard des exigences des espèces cibles**. Cette connaissance pourrait/devrait permettre d'ajuster les objectifs de reconquête des axes de migration.

Enfin, il est débattu la **référence au linéaire de colonisation historique**, lequel est contesté par SCIMABIO Interface dans son utilisation à des fins d'objectif de reconquête des milieux. Les participants évoquent à ce sujet l'intérêt de définir une limite amont ambitieuse pour assurer une dynamique d'axe et mieux convaincre ainsi certains propriétaires. Mais il est également évoqué **l'importance d'une vision rationnelle dans la définition des objectifs de reconquête**, en s'assurant en premier lieu que les premiers ouvrages aval rencontrés sur l'axe de migration fonctionnent de façon optimale, avant même d'investir sur de nouveaux équipements potentiellement localisés sensiblement plus en amont sur l'axe.

Planning-Calendrier

Prochain COPIL (n°2, mi-parcours) prévu le 1^{er} septembre 2020 après-midi à Saintes.

Prochain COTECH (n°4) à caler, potentiellement fin novembre 2020 en fonction de l'avancement par le bureau d'étude.

Prochain COPIL (restitution) à caler début 2021 au plus tard.

La finalisation de l'étude est aujourd'hui prévue pour fin d'année 2020, début 2021 au plus tard (décalage d'environ 2 mois du calendrier en lien avec le confinement Covid-19).